

	Ouverture 18 h 10	PROCES VERBAL		Clôture 18 h 45	Page 1 / 2
		de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE			
		En date du 12 février 2020			

Présents.es	AUFRERE Jacques, DETTVILLER Patricia, JOVET Adrien, MELIQUE Annette, ORSOLLE Michel, POESSEL Romain,
Absents.es	DODARD François, et SHULZ Dominique
Pouvoir	SCHULZ Dominique donné à ORSOLLE Michel
Autres infos	Monsieur le Maire s'excuse de ne pas pouvoir participer à cette assemblée générale
Objet	Assemblée Générale Ordinaire pour clôture de l'année 2019

A noter :

- ◆ Un nouveau membre inscrit : AUFRERE Jacques
- ◆ le quorum est atteint => 6 présents / 8 membres du bureau

- - - - -

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h 10

Pour rappel, l'article 8 des présents statuts précise « ... Toutes les décisions, que ce soit lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, lors de l'élection du bureau ou lors des réunions de travail sont prises à la majorité des voix. ... ».

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour qui a été précisé sur la convocation que chaque membre a reçu :

- 1) Rapport moral de l'année écoulée,
- 2) Présentation du programme d'activité pour 2020,
- 3) Rapport financier de l'année écoulée,
- 4) Présentation du budget prévisionnel pour 2020,
- 5) Présentation du stock de produit au 31 décembre 2019
- 6) Vote de renouvellement du bureau (*président + secrétaire + 1 membre*), comme prévu aux statuts (*art. 11-2*),
- 7) Vote pour l'intégration d'un nouveau membre au bureau.

POINT n° 1 : le rapport moral de l'année 2019

Monsieur le Président lit le rapport moral et insiste sur les nombreuses activités que l'association a effectué.

RESOLUTION n°1 : l'assemblée générale adopte la délibération de ce rapport à l'unanimité

POINT n° 2 : le programme d'activités pour 2020

Monsieur le Président annonce les différentes activités que le GHSS a l'intention de réaliser en 2020, notamment l'exposition sur le château de Crècy.

RESOLUTION n°2 : l'assemblée générale adopte la délibération de ce programme à l'unanimité

POINT n° 3 : le rapport financier de l'année 2019

Monsieur le président lit également le rapport financier. Il fait remarquer que l'exposition sur le Dr Marçais nous a permis de vendre des cartes postales et de nombreux livres et que le solde d'exploitation est positif.

RESOLUTION n°3 : l'assemblée générale adopte la délibération de ce rapport à l'unanimité

POINT n° 4 : le budget prévisionnel pour 2020

Monsieur le secrétaire présente le budget prévisionnel pour 2020.

- ◆ Principales recettes : vente de livres, de cartes postales et subvention de la commune
- ◆ Principales dépenses : réalisation de livres, de cartes postales et l'achat de grilles d'expositions.

RESOLUTION n°4 : l'assemblée générale adopte la délibération de ce budget à l'unanimité

POINT n° 5 : le renouvellement du bureau

Comme le prévoit les statuts à l'article 11-2, le président, le secrétaire et un membre du bureau sont à renouveler :

- ◆ Président : POESSEL Romain se représente,
- ◆ Secrétaire : ORSOLLE Michel se représente,
- ◆ Membre : JOVET Adrien se représente,
- ◆ Voir le point n° 6 pour l'admission d'un nouveau membre,
- ◆ DESMARCHELIER Jacques, décédé début janvier, ne fait malheureusement plus partie de notre équipe.

RESOLUTION n°5 : l'assemblée générale adopte le renouvellement de ces 3 fonctions à l'unanimité

POINT n° 6 : admission d'un nouveau membre dans le bureau

Monsieur AUFRERE Jacques, qui s'est inscrit au GHSS en cours d'année 2019, se propose d'entrer dans le bureau.

RESOLUTION n°6 : l'assemblée générale adopte l'entrée dans le bureau de monsieur AUFRERE Jacques en tant que membre dirigeant, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant aucune question diverse, Monsieur le Président lève la séance à 18 h 45.

- - - - -

2 PIECES JOINTES à ce procès verbal :

- ◆ Rapport moral 2019 avec les prévisions d'activités 2020,
- ◆ Rapport financier avec le bilan 2019, le compte de résultat 2019 et le budget prévisionnel 2020.

Pour information ce procès verbal, ainsi que les pièces jointes, seront envoyés :

- ◆ au greffe des associations pour mise à jour de notre dossier,
- ◆ à la mairie pour information et par convention.

Le président
Romain Poessel

Le secrétaire
Michel Orsolle